

CR Conseil Municipal de la commune de SAINT LAURENT D'ONAY Jeudi 9 décembre 2021

L'an **DEUX MILLE VINGT et UN**, le **jeudi 9 décembre** à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme CHEVROL** Nadine, Maire, des conseillers municipaux : **COHET** Daniel, , **MARCON** Françoise, **MASSON** Serge, **MOREL** Jean-Pierre, **POUZIN** Chantal, **SEYVET** Sabine, **VANARET** Laurence.

Absent représenté : **DOREY** Odile

Absent excusé : **SENERCHIA** Fabrice

Secrétaire de séance : Françoise **MARCON**

Membres en exercice : 10 - Membres présents : 8 - Membres représentés : 1

Quorum atteint

Date de convocation : 3 décembre 2021

Date d'affichage : 3 décembre 2021

Ouverture de la séance à 20H

Secrétaire de séance : Mme **MARCON** Françoise

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/11/2021 : Approuvé à l'unanimité

1/ Décision modificative n°01-2021 :

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de St Laurent d'Onay.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 014 - Atténuations de produits - Compte 739223	19.00	
Chapitre 011 - Compte 60621		19.00

Adopté à l'unanimité.

2/ Convention ENEDIS :

Lors d'un précédent Conseil, Madame le Maire avait expliqué que l'enfouissement et le renforcement des lignes électriques dans le nord Drôme nécessitaient de passer sur le domaine privé de la commune. Une nouvelle convention concernant la parcelle ZA101 devra être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 0 abstention autorise Madame le Maire à signer cette convention avec ENEDIS.

3/ Convention de partenariat avec EDF :

Madame Le Maire propose que la commune de Saint Laurent d'Onay signe une convention de partenariat avec EDF, en matière de lutte contre la précarité énergétique. Cela permet à la commune d'être informée des situations de précarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 0 abstention autorise Madame Le Maire à signer la convention de partenariat avec EDF.

4/ Adhésion à la compétence efficacité énergétique de territoire d'énergie Drôme :

Mme le Maire présente la proposition du SDED, il s'agit de la compétence efficacité énergétique avec deux niveaux d'intervention :

Soit l'adhésion "Energie Base" qui permet à la collectivité de bénéficier,

- D'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),

- D'un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti.

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,10 € par habitant et par année civile. Elle est plafonnée à 500 €/an.

Soit l'adhésion « Énergie Plus » : outre les dispositions de la formule "Energie Base", cette formule permet à la collectivité d'accéder à plusieurs services liés au patrimoine dont elle est propriétaire,

- L'analyse de ses consommations d'énergie par Territoire d'énergie Drôme - SDED
- Les études d'aide à la décision
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique
- L'accompagnement au déroulement de projets

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,20 €/habitant pour les communes rurales soit 31,80 €

L'adhésion est renouvelée par tacite reconduction chaque année civile sur une durée minimum de trois ans. Le montant des aides est de 50 000 € sur trois années glissantes.

Compte tenu de ces éléments, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 0 abstention approuve cette adhésion au dispositif « Énergie Plus ».

5/ Compte rendu travaux de la place :

Une première réunion de chantier a eu lieu le 23 novembre en présence des 2 entreprises et du SIEH. Des sondages ont été faits pour déterminer la profondeur des canalisations d'eau. Il sera nécessaire de les baisser.

Le planning a été présenté. L'implantation du chantier aura lieu le 6 janvier pour un début des travaux le 10/01/2022.

Le mobilier devra être démonté avant le 6 janvier. Un chantier sera prévu le **samedi 18 décembre à 13H30** avec les habitants volontaires.

Le devis d'Orange pour déplacer les logettes vers la maison Thomé est de 9104 €. Ce devis a été transmis à l'architecte et au bureau d'étude pour avis.

6/ Questions diverses :

- Un géomètre a borné la parcelle le long de l'Herbasse pour un montant de 396 € à répartir entre les trois propriétaires afin de déterminer l'emplacement du chemin communal sur lequel sera enfouie la ligne électrique.
- M. Lambert, du SDED a fait l'inventaire thermique des bâtiments communaux (appartement école, presbytère, maison Thomé, salle associative). Il a donné ses préconisations : changement de la laine de verre au plafond et changement des fenêtres du presbytère, isolation par l'intérieur des murs de la salle associative et changement de la porte de cette salle. Le bilan sera transmis par mail à chaque conseiller, les priorités seront étudiées avec le budget 2022.
- Diagnostics appartement T2 et T5 : ils sont classés D tous les deux. Ceci est surtout dû à l'énergie utilisée qui est chère.
- Agent technique : Nous sommes à la recherche d'un nouvel agent technique.
- La réfection de toiture latérale de l'église ayant bénéficiée d'une subvention, la Région va poser des pancartes "région". Il en faut trois : une à l'emplacement de l'ancien panneau d'entrée, une sur la route du Chalon et une troisième à poser par nos soins à proximité du bâtiment.
- Noël enfants et anciens. La commission sociale se réunira le 10 à 18h afin d'organiser cette fin d'année. Les colis sont prévus et seront distribués le 18 décembre. Concernant l'activité cirque, le nombre d'enfants et la situation sanitaire seront évoqués.
- Déco de Noël. Sur nos 4 guirlandes, deux seulement fonctionnent. Il faut prévoir un renouvellement du matériel pour l'an prochain.
- Commission communication lundi 13 à 17H45, pour finaliser le bulletin municipal.

La séance est levée à 21H40.

